

LE HAUT COMMISSARIAT

AUX RÉFUGIÉS

Guerres, tensions politiques, jettent sur les routes et sur les mers, des hommes et des enfants. Quels sont les pays qui les accueillent, quelle est la tâche du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés?

Créé par l'Assemblée générale de l'ONU en 1950, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, dont le siège est à Genève, vit le jour en pleine guerre froide. Il hérita à sa naissance effective, le 1er janvier 1951, de quelque huit cents "personnes déplacées", lot résiduel des millions de sans-abri dont l'Organisation internationale des réfugiés (créée en 1946 par l'ONU) avait la charge à la suite de la seconde guerre mondiale.

A cette époque, le réfugié était réputé chez les Occidentaux avoir "choisi la liberté". Par les gouvernements de l'Europe de l'Est, il était considéré comme un fuyard, ce qui peut expliquer que l'Union soviétique se soit jusqu'à ce jour volontairement désintéressée du H.C.R. Son unique manifestation en ce domaine a été sa présence à la conférence de juillet 1979 sur les réfugiés du Sud-Est asiatique.

L'opinion ignorera longtemps les déracinés du tiers-monde, qui sont de loin les plus nombreux. Les réfugiés palestiniens étaient, dès la fin du conflit israélo-arabe en 1948, assistés par un autre organisme de l'ONU, l'UNWRA, qui a toujours mené une politique différente de celle du H.C.R. avec lequel elle n'a guère de liens.

Le H.C.R. est strictement apolitique. Il s'efforce avant tout - comme nous l'a déclaré le prince Sadruddin Aga Khan, qui dirigea cette institution durant douze ans (1965-1977) avant la nomination de M. Poul Hartling - de faire en sorte que personne ne devienne un réfugié "professionnel", passant des années de sa vie sous une tente ou dans un abri provisoire. Le H.C.R. cherche donc au problème des réfugiés une solution définitive: leur réinstallation dans les pays d'asile. (...)

Le H.C.R. ne porte aucun jugement sur le bien-fondé des divers exodes, et s'en tient à la définition du terme "réfugié" donnée par la convention du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés. (...)

En 1951, le H.C.R. comptait une cinquantaine de fonctionnaires: aujourd'hui, ils sont plus de neuf cents, dont les deux tiers sur le terrain, souvent dans des conditions périlleuses. A sa création, il disposait d'un budget de 1 million de dollars; il était en 1978 de 111 millions de dollars et en 1979 de 200 millions de dollars. La progression des effectifs et des finances du H.C.R. lui a permis de secourir plus de vingt-cinq millions de réfugiés pour la plupart d'Afrique et d'Asie.

Au comité exécutif du H.C.R. sont représentés les pays suivants: Algérie, République fédérale d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Etats-Unis, France, Grèce, Iran, Israël, Italie, Liban, Madagascar, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Vatican, Vénézuéla, Yougoslavie, élus par l'Assemblée générale en fonction de l'intérêt qu'ils portent au sort des réfugiés. Deux de ces Etats, la Suisse et le Vatican, ne sont pas membres des Nations unies. Le comité exécutif a pour fonction principale d'approuver les programmes d'assistance pour l'année à venir et de fixer le budget qui les financera.

Cette assistance comprend - outre la protection des réfugiés, les secours d'urgence et les frais de transport - la création de communautés rurales dans les pays d'accueil (notamment en Afrique où les coups d'Etat et les luttes tribales ont fait des millions de réfugiés), l'aide sanitaire, l'orientation sociale, l'aide aux handicapés, l'octroi de secours d'études et la fourniture d'instruments aratoires. Le H.C.R. s'emploie également à réunir les familles séparées à la suite de conflits ou d'autres bouleversements. Il prend en charge le rapatriement, à condition qu'il soit librement consenti, et vient en aide aux personnes déracinées à la suite de conflits internes ou internationaux ou même de catastrophes naturelles, mais démesurées sur le sol national. Il est en outre appelé souvent à jouer un rôle de médiateur entre les réfugiés et l'Etat qui leur donne asile.

Le budget du H.C.R. est alimenté par des contributions volontaires, qui naturellement sont insuffisantes, ne serait-ce que face au drame des réfugiés d'Indochine.

Le prix Nobel de la paix a été décerné au H.C.R. en 1954.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS (en dollars)

Allemagne fédérale	3 948 378
Arabie Saoudite	1 008 000
Australie	842 544
Belgique	408 061
Canada	1 850 164
Danemark	5 411 249
Etats-Unis	17 250 000
France	543 182
Japon	11 552 330
Norvège	3 177 298
Royaume-Uni	9 060 637
Pays-Bas	4 595 455
Suède	8 027 523
Suisse	1 182 245
CEE	8 108 540